

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE	N° d'ordre 25006
---	--	--------------------------------

Séance du : 19 février 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Pascale FERCHAUD Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 13 février 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS			
Pascale FERCHAUD	Véronique VILLEMONTAIX	Sandra CAILTON	Alain ROBIN
Anne ROUX	Etienne GOBIN	Nicole RENAUD	Jean-Luc GARREAU
Francis CARCAUD	Josiane BOISSONNOT	Thérèse-Marie MERCERON	
ABSENTS EXCUSÉS			
Emmanuelle MENARD	Yannick CHARRIER	Stéphanie FILLON	Anita BRIFFE
Alain MIGEON	Marie-Christine GARON		
POUVOIRS			
Madame Marie-Christine GARON donne pouvoir à Madame Pascale FERCHAUD.			

Secrétaire de séance : Madame Sandra CAILTON.

RESSOURCES HUMAINES

Participation de l'employeur au contrat prévoyance « maintien de salaire »

Le conseil d'administration du 16 octobre 2019 a validé l'adhésion à la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de Gestion et la Mutuelle Nationale Territoriale et à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le contrat en cours se terminera le 31 décembre 2025.

La MNT a informé les signataires de la convention que le nombre de personnes indemnisées et la durée de prise en charge s'est accru ces dernières années ainsi que l'augmentation de l'absentéisme. Le compte de résultat global du contrat en cours a un ratio (prestations versées/cotisations reçues) déficitaire de 142%.

La mutuelle a donc sollicité un aménagement des conditions tarifaires conformément aux conditions particulières qui encadrent les ajustements tarifaires du marché.

Le CDG nous indique qu'il a engagé des pourparlers avec le titulaire du marché et qu'il a réussi à contenir l'augmentation à 18%. Il nous informe que la hausse est significative mais que le taux des garanties de base sera de 1.56% alors que les taux proposés dans les différents marchés en cours de négociation oscillent, pour les mêmes garanties, entre 2% et 3.5%.

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 17 MARS 2025

Accusé de réception en préfecture 079-267900058-20250219-DCA_2025_006-DE Date de télétransmission : 17/03/2025 Date de réception préfecture : 17/03/2025

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 11 décembre 2024,

END

Et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **D'AUGMENTER** la participation de l'employeur à 10 €/ mois par agent.

La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La Vice-Présidente,

Pascale FERCHAUD



La secrétaire de séance,

Sandra CAILTON

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 17 MARS 2025

Accusé de réception en préfecture
079-267900058-20250219-DCA_2025_006-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025